



# 2021

# SYLLABUS

# FOIRE AUX

# QUESTIONS

---

Janvier 2021

## Syllabus des grades :

**2.2 - Approbation de la candidature – « Le Directeur technique, responsable du candidat, doit informer le bureau de Judo Canada si le candidat n'est pas recommandé »**

**Si un candidat s'inscrit en ligne sans en informer son directeur technique, le directeur technique ne saura pas que la candidature a été envoyée jusqu'à ce que le directeur technique reçoive une confirmation via le processus en ligne. La recommandation de promotion ne devrait-elle pas venir du directeur technique en premier lieu?**

- Le candidat devra cliquer sur la case du formulaire en ligne indiquant qu'il a informé son directeur technique avant d'envoyer sa candidature. La province et le directeur technique auront l'occasion d'examiner la demande de passage de grades dûment remplie bien avant l'examen des grades et d'informer le candidat et Judo Canada s'il y a une raison suffisante pour ne pas recommander le candidat.

**3.1.1. – le candidat doit satisfaire à tous les critères de la recommandation**

**Pourrait-on fournir un site test afin que les candidats puissent additionner tous leurs points avant de faire la demande en ligne?**

- Les candidats peuvent utiliser le formulaire en ligne pour confirmer s'ils satisfont aux critères. S'ils n'ont pas assez de points, ils seront avertis par le système. S'ils ont suffisamment de points et veulent simplement faire un test, ils ne devraient pas effectuer le paiement.

**3.1.1 – faire valider leur candidature par le CPG/CTG respectif et le Directeur technique du dojo**

**Étant donné que le processus de candidature se fait par le biais de la fédération provinciale / territoriale de judo, ces validations / confirmations seront-elles effectuées après la demande en ligne?**

- Le CNG et le bureau de Judo Canada vérifieront si le candidat satisfait aux critères du syllabus. Après cela, la province / le territoire devra valider la véracité des informations saisies dans le formulaire en ligne par le candidat.

**3.2.1 Le CPG / CTG doit valider la véracité des informations saisies en ligne par un candidat sur le site Web de Judo Canada. Avez-vous des conseils sur ce que le CPG / CTG peut utiliser pour valider les informations ou sur la façon de procéder? Auparavant, nous demandions aux candidats de joindre des copies des feuilles de tirage finales des tournois ou des formulaires de certification des points obtenus à l'occasion de tournois comme preuve de leurs points obtenus en shiai. Il se peut que nous ayons reçu des feuilles de présence à des stages ou des activités d'arbitrage pour confirmer la participation. Nous demandions au candidat et à l'instructeur en chef de signer le formulaire de sommaire des points attestant la véracité. Dans le cadre du nouveau processus, il semble que le CPG / CTG dispose de peu d'informations pour approuver la validité des informations. Souvent, les candidats ne sont pas connus de tous les membres du comité provincial des grades.**

- Le CPG / CTG peut utiliser tous les moyens dont il a besoin pour vérifier la véracité des informations du candidat, y compris exiger que le candidat envoie son formulaire au bureau provincial / territorial pour examen, si cela facilite le processus.

**3.6.6 Est-il possible de résumer et de publier les exigences et les coûts supplémentaires pour les diplômes du Kodokan? Par exemple : nombre d'années au grade Dan, ou kata requis pour atteindre le niveau de haut gradé. Le « Règlement interne pour les qualifications requises du Kodokan » n'est pas clair (lien fourni dans l'annexe B à la page 25)?**

- Judo Canada rend service à ses membres en servant de lien entre le candidat et le délégué du Kodokan au Canada. Toutes les informations dont nous disposons sur les exigences du Kodokan sont actuellement publiées sur le site Web de Judo Canada. Prenez note que certaines parties de ces exigences n'ont pas été traduites du japonais par le Kodokan. C'est pourquoi le délégué du Kodokan au Canada est tenu d'analyser chaque candidature afin de déterminer l'admissibilité. Vous serez informé des frais de Judo Canada et du Kodokan au terme de votre demande de passage de grades de Judo Canada.

**Les femmes doivent-elles satisfaire à des exigences supplémentaires en matière de kata afin de recevoir leur certificat du Kodokan?**

- Les exigences sont les mêmes pour les hommes et les femmes pour recevoir la certification du Kodokan.

**4.1 – Voie compétition – le candidat ne peut réclamer des points de compétitions qu'en vertu de la section 4.1 - Dans le cadre de cette voie, les candidats ne reçoivent-ils PAS de points pour le temps passé au grade actuel?**

- Non, dans le cadre de la voie compétition, un candidat ne peut réclamer des points qu'à partir des résultats des matchs en compétition. Il n'y a pas de points accumulés pour le temps passé au grade actuel et pour la participation au tournoi.

**La façon dont les candidats de la voie compétition sont jugés dans le cadre de stages. S'il ne s'agit pas d'un grade formel, comment les examinateurs jugeraient-ils les candidats dans un contexte de groupe avec toutes les exigences énumérées? Comment un candidat échouerait-il dans le cadre de ce processus? Les candidats sont-ils jugés uniquement s'ils participent?**

- Les candidats satisfaisant aux exigences de la voie compétition auront le privilège de prendre part à un stage de kata au cours duquel ils devront participer activement dans toutes les techniques. Le nombre de candidats par stage sera limité à un maximum de 10 par responsable technique de stage afin de laisser suffisamment de temps aux candidats pour démontrer les techniques de kata dans un cadre informel. On ne s'attend pas à la maîtrise. On s'attend à l'engagement et à la volonté d'apprendre.

**Pourquoi les points obtenus à l'occasion de tournois de Ne-waza comptent-ils uniquement pour les 30 ans et plus? Si nous voulons essayer de promouvoir et de développer les tournois Ne-waza, alors il ne devrait pas y avoir de restriction en fonction de l'âge?**

- Il n'y a pas de restriction en fonction de l'âge pour les tournois de Ne-waza mais, à des fins de passage de grades, nous avons décidé qu'un judoka de moins de 30 ans devrait combattre dans les tournois shiai pour réclamer des points.

**Dans la voie compétition, le stage de kata est censé se dérouler après l'approbation du candidat par le comité national des grades, mais je n'ai pas trouvé les informations dans le syllabus. À mon avis, comme toutes les autres exigences en matière de points obtenus dans le cadre de compétitions ou n'importe**

**quels autres points, ils sont toujours comptés à partir de la dernière promotion. Pourquoi cela ne peut-il pas être fait avant l'approbation?**

- Les candidats doivent satisfaire à tous les critères avant de soumettre leur candidature à un examen ou à un stage de grades s'ils sont admissibles à la voie compétition. Un stage de kata pour les candidats de la voie compétition est traité comme un examen informel et ne devrait être offert qu'aux candidats qui satisfont aux critères et qui ont rempli le formulaire en ligne.

**Pour les réalisations de carrière des hauts gradés, être membre d'un comité provincial / territorial, national ou international fait partie des critères pour les grades Dan supérieurs, mais pour les grades Shodan à Godan, si vous faites partie d'un comité, vous n'obtiendrez aucun point en vue de votre prochain grade. Comment pouvons-nous prendre en compte les points pour ce type d'implication?**

- ✓ Le CNG a inclus le bénévolat au sein de comités comme activité donnant des points.

**Nous avons déjà plusieurs personnes qui ont été approuvées pour un passage de grades dans le cadre du syllabus 2017 et qui ont payé leurs frais (examens des grades de juin ou décembre qui ont été annulés). Comment allez-vous transférer leurs points vers le nouveau syllabus? Comment définissez-vous s'ils souhaitent opter pour la voie compétition ou technique? Y a-t-il une chance qu'une personne ne soit pas approuvée dans le cadre du nouveau syllabus, malgré le fait qu'elle a été approuvée dans le cadre du syllabus précédent?**

- Un candidat qui a été approuvé pour un passage de grades dans le cadre du syllabus 2017 peut prendre part à un examen des grades en 2021 selon les exigences de l'examen du syllabus 2021 et n'a pas besoin d'être approuvé de nouveau. Dans ce cas, le candidat devra se présenter à un examen de la voie technique. La voie compétition étant une nouvelle méthode de passage de grades qui n'était pas disponible avant 2021, les stages ne seront proposés qu'aux personnes soumettant leur candidature en 2021 et par la suite.

**Pour la certification comme juge de kata, un candidat peut-il réclamer des points pour chaque kata pour lequel il est certifié et pour chaque niveau pour lequel il obtient une certification?**

- Non, un candidat peut réclamer des points pour un niveau de certification par promotion, quel que soit le nombre de katas. Par exemple, si un candidat est certifié en tant que juge de kata national C en Nage-no-kata, il a alors satisfait aux critères du niveau national. Aucun autre point ne peut être réclamé pour la certification dans d'autres katas ou pour d'autres niveaux dans le même kata (comme passer du niveau national C à B puis à A). Des points pour plusieurs certifications permettraient potentiellement d'agréger des points au-delà de ce que le syllabus prévoit.

**Un candidat peut-il réclamer des points pour avoir participé à un stage continental ou à un stage international?**

- Un candidat participant à un stage international pendant quatre heures ou plus peut aussi réclamer cinq points. Il apparaît dans le tableau de la voie technique. Il n'y a pas de liste, mais nous pouvons facilement savoir s'il s'agissait d'un stage international officiel.

**Un candidat qui se présente à un stage deux heures le vendredi et deux heures le dimanche satisfait-il le critère d'un stage de quatre heures?**

- Non, pour être reconnu le candidat doit participer à un stage sanctionné par la province ou Judo Canada d'une durée minimale de quatre heures la même journée.

**Qu'est-ce qu'un événement ? Un championnat provincial sur deux jours : est-ce un événement ? Ou chaque journée est considérée comme un événement en soi puisque les divisions d'âge sont différentes le samedi et le dimanche.**

- Un événement est comptabilisé pour toute sa durée, que l'événement dure une journée ou une semaine.

**4.2.1 En raison des confinements actuels liés à la COVID-19, 2020 sera-t-elle considérée comme une « année d'activité » si un membre est en règle et était actif en 2019? Satisfaire au minimum de 120 heures sur le tatami pendant une période de douze mois sera difficile pour l'année 2020.**

- Une lettre a été envoyée aux provinces / territoires et aux présidents des CPG / CTG expliquant une modification spéciale à cette clause pour la saison 2020-2021.

**4.2.8. Certification de juge de kata - Existe-t-il une certification provinciale?**

- À l'heure actuelle, il n'y a pas de certification provinciale pour les juges de kata. Dans le cas où une province serait disposée à en avoir une, les points attribués pour une certification provinciale sont déjà inclus dans le syllabus 2021.

**4.2.11 - Ces événements sont-ils reconnus (sanctionnés?) par JC? Ou la reconnaissance de JC ne concerne-t-elle que le volet camp d'entraînement?**

- Modifié : Un total de 5 points par événement sera attribué, par stage (d'une durée minimale de 4 heures), jusqu'à concurrence de 30 points par année, pour la participation à un programme de perfectionnement professionnel sanctionné au niveau provincial ou national : Kata, arbitre, techniques ou stages d'entraînement ou des cliniques similaires sanctionnées par un organisme de judo étranger reconnu par Judo Canada.

**4.3.2 Réalisation de carrière - Séminaire/stage depuis la dernière promotion - Ce n'est pas indiqué si c'est en tant que participant ou personne-ressource?**

- Le critère pour séminaire/stage est reconnu uniquement pour le responsable du stage. Les participants ne sont pas admissibles à ce critère.

**Quel est le nombre de points nécessaires pour la promotion des 6e Dan et plus?**

- Il n'y a plus de points nécessaires pour les hauts gradés, seuls l'âge, le temps au grade et les critères sont requis.

**Pour les critères Rokudan et plus, est-ce que les championnats Open de Kata de St-Jean et le Championnat canadien sont reconnus?**

- Seuls les championnats canadiens Open et Élite sont reconnus, comme les championnats canadiens de kata se tiennent dans le cadre de championnats canadiens Open, ils satisfont le critère de participation à une compétition.

**Les critères pour être promu aux grades Dan supérieurs sont très difficiles à atteindre pour les petites provinces. Quel est la justification de cette décision?**

- Le CNG a analysé les syllabus de 7 pays et a ajusté notre syllabus à la réalité canadienne. Le CNG veut soutenir l'engagement envers le judo des personnes de toutes les provinces. La plupart de

judokas de grade Godan actifs au Canada auront l'occasion de poursuivre leur apprentissage et leur développement et de travailler pour atteindre les catégories dont ils ont besoin pour soumettre leur candidature au grade Rokudan, ainsi que les exigences minimales en fonction de l'âge et de temps passé au grade actuel. Au-delà de ce niveau, nous avons constaté dans notre analyse des Syllabus de tous les autres pays que l'influence d'un judoka à l'échelle nationale et internationale était reconnue par les autres fédérations de judo, et cela est devenu une considération importante dans la promotion.

### **Pourquoi y a-t-il eu un changement dans les exigences de la catégorie pour les grades 6e Dan et plus?**

- À la suite d'un examen approfondi des syllabus de hauts gradés dans d'autres pays, le CNG a décidé de créer une nouvelle approche pour les hauts gradés qui reconnaîtrait à la fois la voie compétition et la voie technique, cohérente avec d'autres pays. Dans les deux cas, le nouveau syllabus reflète les valeurs de Judo Canada et permet l'apprentissage et le développement permanents en judo.

### **Annexe A : Où puis-je voir un exemple de démonstration des techniques du syllabus?**

- Il y a des liens vers des capsules vidéo de toutes les techniques dans les directives de Judo Canada. En outre, le CNG et les CPG / CTG doivent offrir régulièrement des stages de passage de grades sur les techniques et les katas.

### **Directives de passage de grades :**

**Fournir au candidat les résultats de réussite / échec avec une rétroaction constructive lors de l'examen à la fin de son évaluation. Cela signifie-t-il immédiatement après la présentation? Que doit-on faire si les membres du comité d'examens veulent discuter d'un certain candidat à l'occasion d'une réunion à la fin de la journée d'examens avec l'ensemble du comité en cas de points de vue divergents.**

- Après chaque performance dans le cadre d'un examen, les juges se consultent pour confirmer la réussite ou l'échec du candidat, y compris les forces et les faiblesses de l'examen du candidat. Ensuite, ils invitent le candidat et son directeur technique à leur table pour fournir une rétroaction et les résultats.

**Considérant la possibilité que le directeur technique du candidat soit assis en face des examinateurs, serait-il mis au courant de la rétroaction fournie au candidat à la fin de l'évaluation? Je crois en la transparence, mais cela pourrait mener à des confrontations avec les membres du comité de grades. Peut-être que les directeurs techniques ne devraient être autorisés à s'entretenir qu'avec le président du CPG / CTG.**

- Conformément à la vision de transparence et d'équité de Judo Canada concernant le nouveau syllabus des grades, les juges qui ont évalué chaque candidat doivent fournir une rétroaction, idéalement immédiatement après la fin de la discussion entre les juges. Le respect de ces valeurs par toutes les parties ne devrait entraîner aucune confrontation. Toute confrontation qui pourrait survenir doit être signalée selon les procédures appropriées de Judo Canada par le biais de la Politique sur la résolution des plaintes et des différends.

**Si les examinateurs évaluent uniquement comme le font les juges de kata dans le cadre d'un tournoi, les candidats plus âgés ou les candidats ayant un handicap physique pourraient échouer à leur examen des grades. Les examens peuvent-ils être adaptés?**

- Les évaluateurs devront être certifiés en tant que juges nationaux de kata d'ici 2023, mais ils devront utiliser leur jugement pour évaluer un candidat plus âgé ou ayant un handicap physique. Les éléments d'une technique doivent être démontrés, et la capacité d'exécuter à un niveau de compétition de kata n'est pas requise. Des questions peuvent être posées au candidat pour valider sa connaissance du kata si les techniques n'ont pas été démontrées à un niveau satisfaisant.

**Les examinateurs utilisent une carte de pointage de 1 à 10 pour les différents éléments requis, puis le président du CPG / CTG signe un formulaire avec les candidats sur lequel sera inscrit à Refaire, Passable, Bon, Très bon, Excellent. Si vous faites la moyenne des notes des 3 examinateurs, quelle serait la note nécessaire pour que le président du comité des grades inscrive sur son formulaire Passable, Bon, Très bon ou Excellent? Ce sont deux systèmes de notation différents.**

- Vous avez raison. Nous n'avons pas besoin d'écrire à refaire, Passable, Bon, Très bon, Excellent. Seules les mentions Réussite, Échec ou Recommencer devraient être inscrites sur le formulaire d'évaluation par le président du CPG / CTG pour chaque élément évalué par les juges.

**Les cartes de pointage sont-elles remplies au moment de stages de la voie compétition?**

- Non. Les cartes de pointage ne doivent pas être remplies à l'occasion de stages de la voie compétition.

**Cartes de pointage pour le Tachi-waza et le Katame-waza - Il existe huit listes distinctes d'examens de Tachi-waza et quatre pour le Shime-waza, le Kansetsu-waza et le Osae-waza pour les différents grades de Dan. Les techniques Katame-waza comptent cinq techniques dans chaque examen distinct. Les juges doivent-ils choisir trois techniques parmi ces cinq pour le Shodan et 4 pour le Nidan et le Sandan? Pourquoi les cartes n'ont-elles pas été conçues avec le nombre de techniques requises pour chaque grade?**

- Vous avez raison à propos des cartes de pointage. Il y a davantage de techniques offertes que le nombre requis pour l'examen. Ce sont les juges qui décident, à partir de la liste, quelles techniques choisir en fonction du nombre de techniques requises dans le syllabus. Nous n'avons pas fait plus de cartes d'examen afin de ne pas surcharger le document sur les directives, mais toutes les techniques sont incluses sur les cartes d'examen.

**Pourquoi y a-t-il des évaluations supplémentaires au bas des cartes de pointage de kata? Normalement, la plupart de ces facteurs sont pris en compte dans l'exécution de chaque technique. Cela ajoute-t-il des commentaires supplémentaires, dans l'évaluation des katas d'un judoka, pour détecter des erreurs qui auraient déjà été incluses dans la note de l'exécution de la technique?**

- Les éléments généraux qui se trouvent au bas des cartes de pointage de kata sont principalement destinés à fournir une rétroaction supplémentaire aux candidats. Une mention « échec » ou « à améliorer » signifie qu'un candidat devra faire attention à ces éléments.

**Le directeur technique doit valider la candidature - est-ce que cela signifie « signer » ou autre chose? Qu'est-ce que cela signifie exactement? 3.2.1 stipule que le directeur technique ou l'entraîneur-chef recevra une copie du formulaire de candidature pour fournir une rétroaction. Qui assure le suivi avec le CNG ou le CPG / CTG et quelle forme cela prendra-t-il?**

- Dès que la candidature en ligne est validée par le CNG, elle est envoyée à la province / au territoire et au directeur technique. La province doit valider les informations et le directeur technique devra communiquer avec le bureau de Judo Canada uniquement s'il ne recommande pas le candidat.